

Les 4 Vents



Rapport d'activités 2024

Rue des Chaux 17
1400 Nivelles

Introduction



Une année marquée par le seau de la construction.

Au niveau de notre personnel, deux éducatrices et un éducateur ont la chance de voir s'agrandir leur famille. Deux petits bouts de chou nous ont rejoint cette année et un troisième s'annonce pour l'année prochaine. Félicitations aux parents et futurs parents. S'agissant pour tous d'une première naissance, il reste aux parents à leur construire un environnement dans lequel les enfants pourront s'épanouir et grandir sereinement.

De construction, il en est également question au niveau de notre projet d'accompagnement collectif. La fusion avec l'ASBL « Prévention Jeunesse » n'a pas seulement demandé une révision de nos statuts afin de faire prendre une juste place à l'enfant dans notre processus d'accueil et d'hébergement, elle a remis fondamentalement en cause les pratiques du passé. Nous avons déjà évoqué le sujet en 2023 mais force est de constater que nous n'avons pas pu ou su prendre le temps de nous arrêter afin de coucher sur papier nos souhaits et désirs pour le futur.

Nous ne sommes pas restés les bras croisés pour autant. A chacune de nos réunions, la mise en œuvre de notre projet mais aussi sa déclinaison via le règlement d'ordre intérieur sont discutées avec le personnel. Lentement mais sûrement, ses contours prennent forme.

On ne peut évoquer l'année 2024 sans remercier l'arrivée inespérée de notre mécène privé. Par pudeur, il refuse que son nom soit évoqué. Nous parlerons donc simplement du Fonds qu'il a créé pour soutenir des structures comme la nôtre. Il s'agit du Fonds Rainette.

Sans lui, l'activité n'aurait pu perdurer. La toiture perçait de toute part, montrait d'inquiétants signes de faiblesse au niveau de la noue, les planchers du grenier menaçaient de s'effondrer dans les chambres du premier étage et des murs s'effritaient tant ils avaient été soumis aux intempéries.

Construire de nouveaux espaces c'est avant tout se projeter sur le bien-être qu'ils doivent fournir tant au personnel qu'au niveau des personnes hébergées.

Le projet est audacieux et rencontre de nombreux écueils. Plus nous avançons, plus nous constatons des vices cachés. Robinetterie planquée derrière des plaques de plâtre, cloisons de séparation des chambres construites avec du parquet et suspendue aux plafonds, poutres de soutien des parquets vermoulues et ne tenant plus à grand-chose, etc.

A chaque difficulté, un temps d'arrêt, de réflexion et un programme d'action.

Notre challenge d'ouvrir les chambres pour mai 2025 ne sera pas atteint. Afin de bien construire, nous devons prendre le temps.

Nous avons maintenu au maximum notre activité à la grande joie des enfants qui ont pu voir des entreprises travailler, des matériaux circuler dans la cour et une équipe technique et socio-éducative mobilisée et solidaire s'activer sur le chantier.

Notre environnement a subi pas mal de perturbations en 2024. Nos interlocuteurs ont changé à tous les niveaux de pouvoir. Le discours souvent anxigène des nouvelles majorités n'a pas franchement permis de construire de nouveaux projets. S'accrochant aux déclarations des uns et des autres nous avons tenté de deviner, au-delà des mots, les véritables moyens et soutiens dont nous pourrions bénéficier au cours de ces nouvelles législatures. Il nous faudra convaincre qu'une institution âgée de 48 ans, disposant d'une approche de moins en moins véhiculée dans le secteur, a du sens et peut apporter aux personnes en détresse sociale un lieu où se reconstruire.



SERVICE SOCIAL

Cette année a été principalement marquée par le début des travaux de rénovation du bâtiment dans lequel nous avons nos bureaux. Un mal pour un futur bien...

Les chambres bloquées ont réduit de moitié notre capacité d'accueil. Ceci a eu un impact sur notre contenu de travail (40 accueils adultes en moins qu'en 2023).

Compte tenu des circonstances, nous avons également pris la décision de ne pas accueillir de stagiaires pour l'année scolaire 2024-2025. En effet, nous estimions que sans pouvoir leur offrir un cadre de stage épanouissant de par le contenu et les activités proposées, nous ne préférons pas réaliser ce type d'accompagnement.

Quelques chiffres

Nous constatons que les demandes non satisfaites sont équivalentes à l'année 2023. Il ressort également de nos statistiques que le contexte des travaux a eu un impact sur le nombre d'entretiens programmés. Il est moitié moins important qu'en 2023 (69 en 2024, contre 128 en 2023).

Ceci a considérablement ralenti nos activités et le dynamisme au niveau du service social. En 2024, nous n'avons pas accueilli de victimes de violences conjugales et intra-familiales.

L'examen des "demandes non satisfaites" nous montre également que nous avons été peu sollicités en la matière.

Lorsque nous avons l'opportunité de présenter notre projet à ce type de public, ce dernier refusait de venir dans notre maison pour les raisons suivantes :

- présence d'hommes,
- manque de sécurité.

Dans ce cas, nous les réorientons vers des structures plus appropriées capables de répondre à l'urgence de la demande.

Les statistiques de l'année écoulée nous montrent que nous avons accueilli 14 familles monoparentales dont 3 papas avec enfants et 3 couples avec enfants. Nous connaissons une diminution des couples avec enfants par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique principalement par les chambres familles qui furent bloquées en raison des travaux de rénovation.

Au niveau des fins d'hébergement à notre initiative, nous en comptabilisons 5. La fin de la collaboration est motivée suite à :

- des problèmes liés à la consommation (alcool, drogue ou médicament),
- des comportements inadéquats avec violence verbale et/ou physique.

Sur 59 adultes hébergés :

1. Destination :

- 11 sont encore présents en 2025.
- 21 sont partis vers des logements autonomes,
- 12 vers des institutions,
- 15 vers des solutions précaires (familles, squat, inconnue).

2. Provenance :

- 7 viennent de logements autonomes,
- 16 d'institutions,
- 7 de leurs familles.
- Le plus interpellant reste les 29 personnes venant d'aucun endroit fixe.

Ces chiffres sont dans la continuité de 2023.



L'année 2024 a été marquée par **le retour des anciens** hébergés : 3 isolés et 3 familles :

- A., accompagné de ses 3 enfants, hébergé en 2013, introduit une demande d'accueil suite à une séparation (nouvelle compagne). Ils resteront 15 mois avant de partir vers un logement privé.
- B., a déjà séjourné au sein de la maison d'accueil en 2021, 2022, 2023 et 3 fois en 2024. Nous devons lui signifier une fin de contrat pour faits de violence. Agé d'une vingtaine d'année, il se caractérise par une forte dimension handicap et des troubles de santé mentale. Il n'arrive pas à se stabiliser dans un projet ce qui l'amène dans un parcours d'errance.
- J., accueillie deux fois en 2021. Suite au décès de sa maman avec qui elle habitait, elle perd le logement. Ne sachant pas vivre seule et souffrant de problèmes de santé mentale (mythomanie), elle quittera la maison d'accueil pour aller vivre chez un couple rencontré au sein de la maison durant son séjour. Les nouvelles qui nous parviendront ultérieurement nous font penser qu'elle est à nouveau dans un parcours institutionnel incertain.
- Déjà hébergée en 2020, S. et ses deux enfants, qui après un parcours de 4 ans d'errance de maison d'accueil en maison d'accueil, intégrera une maison de vie communautaire qui lui offrira un cadre adapté à ses besoins.
- Al., venue en 2021, restera 1 semaine et repartira en errance.
- C., déjà venue en 2015. Elle est connue des deux maisons d'accueil de Nivelles. Elle est restée 5 mois avant de repartir dans chez des privés. La situation identique à celle de Bryan. Un subtil cocktail de trouble de la santé mentale et du handicap.



Bien qu'ayant stoppé l'accueil des **Congés Pénitentiaires** en 2022, nous avons hébergé deux personnes sortant de prison. Il nous paraît utile de vous présenter le contexte de leur entrée et leur parcours au sein de la maison.

Monsieur B :

La demande d'hébergement est introduite par le service d'aide aux détenus « la Touline ».

Monsieur B. a plus de soixante ans. Il est sorti de prison en avril 2024 suite à une libération conditionnelle. Pour lui, Il s'agit d'un premier séjour en maison d'accueil.

Après une peine d'emprisonnement de 13 ans, il lui a fallu un temps d'adaptation afin de pouvoir progressivement se sentir dans une dynamique de réinsertion.

Notre travail avec un ex détenu est de lui faire réaliser par lui-même les démarches. Il a donc ouvert un droit à un revenu d'intégration social auprès du CPAS de Nivelles ainsi qu'un compte bancaire.

Vivre au sein de la maison d'accueil dans un cadre communautaire avec une importante présence d'enfants ne fut pas de tout repos pour lui.

Petit à petit, il a su trouver son rythme et sa place dans la maison.

Ayant la confiance de l'équipe socio-éducative et de la direction, il a occupé un poste de veilleur de nuit. Cette reconnaissance lui a permis de prendre confiance en ses capacités.

Suite aux faits commis, il lui était interdit de retourner dans la ville où vivait sa famille. Hors, pour lui, la famille était très importante et un soutien dans son retour dans la société.

Ayant été coupé du monde et de son évolution une durée très longue, le retour à la réalité, surtout au niveau de la modernité informatique et numérique, l'a beaucoup bouleversé.

La fracture numérique, dans ce cas, prend tout son sens.

Au mois de novembre 2024, il s'est vu attribuer un logement social. La mise en place d'un relais avec le CPAS, l'Association de Promotion du Logement, la maison médicale, a dû être travaillée.

Madame L :

Madame L. est une exception à l'accueil des détenus. Avant d'être hébergée pour un projet de longue durée, elle a séjourné 16 fois dans le cadre de congés pénitentiaires.

Ayant très peu de ressources à l'extérieur, elle a très rapidement exprimé le souhait et manifesté la volonté d'être hébergée chez nous.

Une des forces de madame est sa capacité d'adaptation. A l'instar de monsieur B, nous lui avons également proposé un rôle de veilleuse de nuit.

Contrairement à d'autres hébergés ayant assuré ce rôle, elle fut très stressée par le respect des conditions liées à l'hébergement et la sécurisation des lieux.

Son emploi du temps, entre formation et obligations internes, était très chargé, ce qui l'a fort fatigué.

Conscient de ses difficultés à respecter l'ensemble des conditions, tant en interne de la maison d'accueil que celles imposées par sa libération sous condition, nous avons pris la décision de l'accompagner à la maison de justice afin de remettre des mots sur son projet d'insertion.

Après quelques semaines, elle a pu s'épanouir dans une formation en informatique qu'elle attendait depuis longtemps.

Elle a obtenu un logement de transit via l'ASBL "Rizome" de Bruxelles qui travaille dans l'aide aux détenus.



D'autres situations nous ont interpellées durant cette année :

F. et P. accompagnés de leurs enfants Y. (11 ans), M. (9ans), L. (7ans), R. (6 ans) et E. (4 ans) ont été accueillis au sein de notre maison d'accueil en date du 24/04/2024.

4 enfants étaient placés la semaine en internat. Ils réintégraient la maison d'accueil le vendredi soir. 1 restait en permanence avec les parents.

La famille, avant d'entrer dans notre maison d'accueil, avait connu une période difficile car dépendante de places d'accueil tant en abri de jour qu'en abri de nuit. Antérieurement à cette situation, elle occupait un logement insalubre.

Notre équipe pluridisciplinaire a été fortement interpellée par la consommation d'alcool du couple et par le comportement de la mère qui n'avait pas hésité lors d'un week-end à laisser la garde des enfants à son compagnon plus qu'alcoolisé.

Cette consommation avait été rencontrée à deux reprises. Elle apparaissait systématiquement fin de semaine.

Notre règlement d'ordre intérieur ne permet pas aux hébergés de rentrer dans un état second. Notre position est claire en la matière, si le cas se présente, la personne reste à la rue jusqu'à la dissipation complète des effets de sa consommation.

Lors des entretiens et moments d'échange avec le couple, nous leur avons renvoyé nos constats et mis en évidence que leurs actes étaient en inadéquation avec notre mode de fonctionnement.

Le couple avait été averti que si ces comportements se reproduisaient, ils auraient une fin de contrat ce qui engendrerait son départ immédiat de notre institution.

Il est évident que nous ne souhaitons pas que les enfants soient pénalisés par le comportement de leurs parents mais nous devons être cohérents avec notre mode de fonctionnement et ne pouvions faire d'exception à cette règle essentielle dans le cadre d'une vie communautaire.

Cette situation avait marqué l'équipe socio-éducative amenant une réflexion en réunion d'équipe sur « La place des enfants au sein de notre Maison d'Accueil ».

A titre préventif, nous avons interpellé le Service de l'Aide à la Jeunesse afin d'avoir les coordonnées d'un service qui serait susceptible, en urgence (jour et nuit), de prendre en charge les enfants.

Le 31 mai 2024, la famille s'est vue notifiée une fin de contrat suite à un énième épisode de consommation. Même si les faits se sont passés à l'extérieur et ont nécessité l'intervention de la police, notre règlement d'ordre intérieur était très clair. Ils se sont présentés à la maison d'accueil dans un état incompatible avec la vie du groupe. Il n'était plus question de les laisser entrer. Des relais avec la police et le Service de l'Aide à la Jeunesse ont été mis en place pour signaler la situation des enfants et faire en sorte qu'ils restent à l'internat compte tenu de l'attitude des parents et de la décision prise à leur rencontre.

Y. et L. accompagnés de leurs deux enfants, J. et Y. sont hébergés depuis le 04/10/2023.

Ils fréquentaient l'abri de jour et de nuit de l'ASBL "le Triangle" à Mont-Sur-Marchiennes avant d'arriver chez nous.

Après quelques mois d'hébergement et somme toute relativement rapidement par rapport à d'autres situations, ils ont pu constituer une épargne permettant de couvrir la constitution d'une garantie locative, payer un premier loyer et financer un nouvel ameublement.

Malgré la présence de "disponible", leur recherche logement n'a abouti à rien. Ils sont inscrits auprès des sociétés de logement de service public et de l'agence immobilière sociale mais sans résultat.

Ils ont également postulé vers le privé mais le résultat fut le même. Sans contrat de travail, ni fiches de salaire, les refus tombent.

Leur coopération et mobilisation ont justifié la prolongation du délai de séjour.

En mars 2025, ils vont intégrer un de nos logements dans le cadre du post-hébergement. C'est une solution transitoire mais qui va leur permettre de sortir du circuit des maisons d'accueil.

2025

Pour les perspectives 2025, nous avons hâte de pouvoir retrouver notre capacité d'accueil dans de bonnes conditions.

Le travail sur le Règlement d'Ordre Intérieur nous paraît opportun afin de remettre nos repères et la ligne du temps en place. Ce travail est d'autant plus nécessaire que le délai de séjour vient d'être augmenté et passe de 275 nuits à 360.

La poursuite du travail en réseau est toujours d'actualité. Nous poursuivons nos objectifs d'ouverture vers les services extérieurs.

2024

Pour l'année 2024, voici **les réunions extérieures** auxquelles nous avons participé :

Réunions d'Intervision des Assistants Sociaux des maisons d'accueil du Brabant Wallon :

Le 06/06/2024 à la maison de la citoyenneté d'Ottignies présentation de l'Association de Promotion du Logement, le service Post-Hébergement et le capteur logement + discussion sur le post-hébergement.

Le 19/09/2024 à la Maison'elle pour discuter des thèmes « accueil » et « séjour » en Maison d'Accueil.

Le 12/12/2024 au Goéland pour discuter des thèmes suivants : Violence institutionnelle – Fin de séjour – Réorientation

Participations aux réunions du Réseau 107 Brabant Wallon, fonction 5 :

Le 26/03/2024 à en collaboration avec le Relais Social BW, Archipel et le Réseau 107BW nous souhaitons aborder la thématique du logement et des jeunes (et leurs accompagnements).

Le 25/06/2024 à la Salle Blanche du Centre Médical Clairs Vallons -> Intitulée « Des Toit pour Nos jeunes », cette rencontre traitera de la thématique du logement et de l'accompagnement en logement pour les jeunes (adultes).

Au programme : présentation des IHP Le Hêtre Rouge et l'Atrium, élaboration des premiers constats relatifs à cette problématique et réflexions en groupes de travail autour des pistes d'actions à envisager.

Le 01/10/2024, nous poursuivons nos rencontres autour de la thématique de l'accompagnement et de la mise en logement des jeunes adultes avec une dernière étape « d'inspiration » avant

l'approfondissement de pistes d'actions à co-construire.

Nous aurons le plaisir d'accueillir 3 projets qui viendront nous présenter leurs actions et alimenter nos réflexions.

Le projet KAP (Kot Autonome Provisoire) du CEMO

Le projet d'IHP du Hêtre rouge

Le projet « Co-toit » développé par le PCS de Wavre et l'AMO Carrefour J

Le mardi 05/11 et le mardi 10/12, le comité Fonction 5 du Réseau 107BW poursuit le travail entamé autour de la question « Comment renforcer l'accès et l'accompagnement en logement des jeunes en âge de transition ?* ».

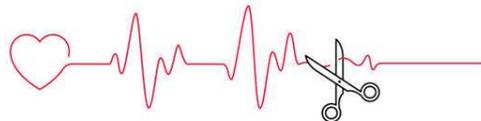
Divers :

Le lundi 27 mai lors de notre réunion d'équipe, Le service Patchwork est venu se présenter. C'est un service spécialisé d'accompagnement et de prévention pour les assuétudes à l'alcool, issu d'un partenariat entre le Service de Santé mentale "Entre-Mots" et la Maison Médicale "Espace santé". Le service accompagne et soutient toute personne ayant une difficulté dans la gestion de sa consommation d'alcool, en ayant une attention plus particulière pour le public plus précarisé et habitant dans la province du Brabant Wallon.

L'offre de soin de l'ASBL Patchwork, repose sur deux approches complémentaires : un accompagnement médico-psycho-social individualisé, en partenariat avec le réseau du patient et une approche collective au travers de l'organisation d'ateliers et groupes thérapeutiques.

Le jeudi 30 mai, rencontre avec le service la Baïne qui dépend de l'ASBL l'Amarrage.

C'est une structure d'accueil situé à Houtain-Le-Val, pour des adolescents qui vivent en semi-autonomie dans un processus de responsabilisation (jeunes de 15 à 18 ans).



Sans-abris et fin de vie, un accompagnement qui questionne.

Nous avons opté, pour ce qui relève du partage de notre vécu dans l'accompagnement des personnes hébergées, pour une présentation sommaire d'une situation qui nous a chamboulés.

Tout commence par un contact avec le dispositif d'urgence sociale de Charleroi qui introduit une demande d'accueil pour une certaine Madame L.

Madame est à la rue depuis 3 semaines et fréquente l'abri de jour et de nuit de l'ASBL « Le Triangle » située à Mont-Sur-Marchienne.

Souffrant d'emphysème sévère, elle ne peut se déplacer aisément et reste donc la journée en rue attendant d'avoir un lit pour la nuit.

Malgré plusieurs hospitalisations pour ses problèmes pulmonaires, sa santé se dégrade. Madame a besoin d'être sous oxygène mais sa situation de rue l'en empêche.

Elle intègre donc notre maison d'accueil en date du 22/03/2024.

Nous sommes rapidement confrontés à une personne présentant une personnalité complexe. En effet, son caractère bien trempé l'empêche d'avoir sa langue dans sa poche. Elle refuse catégoriquement d'arrêter de fumer ce qui empêche le placement d'une bombonne d'oxygène. Elle ne prend pas ses médicaments de manière régulière.

Affaiblie, elle ne sort que très rarement de sa chambre.

Durant son séjour, nous devons appeler à de nombreuses reprises. Les hospitalisations se multiplient.

Notre travail visant à trouver une structure adaptée à sa situation et surtout à son état de santé, nous commençons un travail de réorientation avec elle.

Dans un premier temps, elle refuse catégoriquement tout ce qui lui est proposé s'estimant autonome et apte à vivre seule.

Nous avons été à l'origine de la prise de contacts avec ses médecins afin de réfléchir à ce qui pouvait être mis en place pour elle.

La détresse respiratoire était omni présente. Elle appelait régulièrement à l'aide et commençait prendre conscience de son état.

L'hôpital de Nivelles étant devenu un acteur de l'accompagnement de cette dame malgré lui, nous avons tenté de mettre en place une collaboration avec son service social.

Ce qui était souvent débattu en réunion d'équipes, outre la santé précaire de Madame, c'était également sa position dans le projet pédagogique de la maison d'accueil. Elle était systématiquement hors cadre. Fumait en chambre, était vulgaire et n'hésitait pas à insulter les autres hébergés, etc.

Clairement, Madame L, n'était pas, et ce pour de multiples raisons, à sa place dans une structure d'hébergement pour des personnes sans-abris.

A plusieurs reprises, nous sommes sentis totalement impuissants face à cette situation.

A force d'avoir souvent franchi les limites de l'institution par son comportement irrespectueux, sa vulgarité dans ses propos et, petite cerise sur le magnifique cocktail qu'elle nous présentait, la consommation en chambre de produits stupéfiants, nous amènent à lui notifier une fin de contrat.

Bien que la fin de contrat soit clairement signifiée, nous nous trouvons face à un dilemme. La renvoyer à la rue c'est signifier son arrêt de mort.

La fin de contrat est donc plus que relative et nous ne la mettrons pas en application de compte tenu de cette situation que l'on peut qualifier d'exceptionnelle.

Nous sommes bien conscients, dans nos diverses discussions en réunion d'équipe, qu'elle n'a ni la capacité physique, ni l'entourage pour pallier à une solution de dépannage. Elle reste donc hébergée le temps d'une hypothétique réorientation.

Après de nombreuses interventions, tant de l'infirmière de l'ASBL « Patchwork » que des médecins, elle vient à exprimer sa volonté de se faire euthanasier. Elle a pris conscience que son état de santé ne s'améliorerait pas et que sa fin était inéluctable.

L'option maison de repos et de soins ayant été abordée et travaillée durant le séjour, une place s'est libérée pour elle. Non sans résistance, elle accepte finalement de s'y rendre.

Madame L. quittera la maison d'accueil pour intégrer le 17/10/2024.

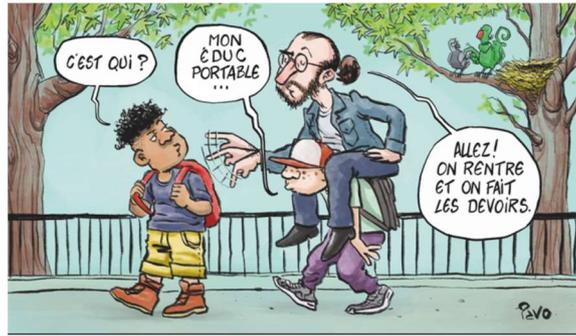
A ce jour, elle est toujours dans son processus d'euthanasie qui est programmé pour le 02/03/2024. Une dernière visite avec des membres du personnel et quelques hébergés l'ayant connue, est planifiée.

Ces 7 mois d'hébergement ont suscité plusieurs réflexions :

1/ Vers quelles structures orienter des personnes sans-abris souffrant de graves problèmes de santé qui n'ont ni leur place en rue, ni en structure d'accueil et qui ne rentrent dans aucun cadre de par leur âge, leur problème de santé mentale et/ou d'addiction ?

2/ La notion de non assistante à personne en danger : où commence-t-elle ? A qui incombe la responsabilité d'une mise à la rue (hôpital, médecin, maison d'accueil) ?

3/ La demande d'euthanasie introduite à partir de la maison d'accueil : comment « accompagner » la personne dans son processus ? Comment se positionner face à cette demande particulière ?



SERVICE EDUCATIF

Les enfants :

Comme expliqué dans le rapport d'activités de l'année dernière, les enfants prennent une place de plus en plus importante au sein de la maison d'accueil. Cela est lié aux difficultés rencontrées par les familles pour retrouver un logement. Mais cela est aussi dû à une volonté de l'institution de privilégier l'accueil de familles, et donc d'enfants. Cette augmentation du nombre d'enfants a eu une influence certaine sur le quotidien de la maison d'accueil et a donc nécessité des adaptations dans l'accompagnement proposé par l'équipe éducative.

1. Utilisation du 3X3

Au sein de la maison d'accueil de l'ASBL « les 4 vents », la mission de l'équipe éducative a toujours été d'accompagner les parents, afin qu'ils puissent, eux-mêmes, accompagner au mieux leurs enfants. Nous n'avions donc pas pour habitude de prendre en charge les enfants, sans l'intermédiaire des parents. Cependant, la nouvelle réalité de terrain nous a amené à repenser cet accompagnement.

En effet, l'augmentation du nombre d'enfants a pu, à plusieurs reprises, amener des tensions dans les espaces communs de la maison d'accueil. Au point que certains adultes restaient en chambre pour fuir le rez-de-chaussée, occupé par des enfants trop bruyants à leur goût. Difficile de reprocher aux enfants leur agitation, étant donné le peu d'activités proposées par leurs parents ainsi que le peu d'espace disponibles pour se dépenser.

Afin d'apaiser ces différentes tensions, les éducateurs ont décidé de s'octroyer un nouvel outil : le jardin du 3X3.

Qu'est-ce-que le 3X3 ?

Il s'agit d'une maison située au 14b de la rue Sainte Anne, composée de 3 chambres, celle-ci est mise à disposition des familles hébergées par notre maison d'accueil. Les familles y sont considérées comme appartenant toujours à la maison d'accueil et soumises aux mêmes règles que les autres hébergés, mais disposent tout de même de plus d'autonomie. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est surtout le jardin qui s'y trouve.

Le jardin du 3X3

Le jardin du 3X3 est partagé entre la maison d'accueil de l'ASBL les 4 Vents, l'AMO Tempo et la Maison des Enfants. Les deux dernières associations citées ne l'utilisant qu'en journée, la maison d'accueil peut donc en avoir l'utilisation exclusive en début de soirée, les week-ends, ou pendant une partie des vacances scolaires.

Le jardin est équipé d'un grand trampoline, un bac à sable, des petits toboggans, une table de ping-pong, ainsi que des goals de football. Petits et grands peuvent donc très facilement s'y amuser. De plus, le jardin est fermé par un double sas de sécurité, ce qui permet de laisser les enfants jouer et se balader, sans risque qu'ils s'en échappent.

Avantages de l'utilisation de cet outil

Lors des week-ends ou des soirées où les enfants sont présents en nombre, une sortie au 3X3 permet donc plusieurs choses :

- Les enfants peuvent se défouler, s'amuser, avoir un lieu à eux où leur innocence d'enfant ou de jeune adolescent peut à nouveau s'exprimer
- Le jeu et l'activité physique permettent également aux enfants de sociabiliser. Si les enfants restent souvent par famille au sein de la maison d'accueil, le jardin leur permet de se rassembler par centre d'intérêt
- Libérer les espaces communautaires de la maison d'accueil. Diminuer le bruit et les tensions éventuelles
- Les parents peuvent profiter de ces moments d'activités pour les enfants pour se reposer, ranger la chambre ou effectuer leurs tâches ménagères
- Les parents viennent parfois au jardin. Ils disposent alors d'un cadre plus adapté pour interagir différemment avec leurs enfants à travers le jeu

Les bénéfices pour les éducateurs

Pour les professionnels qui accompagnent les enfants, l'espace "3x3" est également un outil précieux :

- Lorsque l'éducateur accompagne seul les enfants, il peut alors fixer un ensemble de règles, cadrer le groupe et diriger de manière plus adéquate le retour à la maison d'accueil. Limitant ainsi les futures tensions.
- Observation des besoins et comportements : Le jeu en extérieur offre des opportunités d'observer les enfants dans un cadre naturel, révélant leurs forces, besoins et éventuelles difficultés.
- Renforcement du lien éducatif : En participant aux activités, les éducateurs construisent une relation de confiance avec les enfants, facilitant leur accompagnement dans d'autres aspects de leur vie.

2. Utilisation des nouveaux locaux

Dans cette maison où l'espace est pourtant une denrée précieuse, il restait un petit territoire à pourvoir. En effet, le premier étage du bâtiment B, c'est-à-dire celui qu'occupent la cuisine et l'espace communautaire, disposait d'un espace inoccupé libre d'être adapté aux besoins de l'ASBL.

Local pour les bébés

Dans le cadre de l'appel à projet "Action Vivre Ensemble", la Maison d'Accueil "Les 4 Vents" a entrepris de créer un espace dédié aux enfants de 0 à 3 ans. Cet espace, conçu comme un lieu cosy et sécurisant, a été aménagé dans une pièce à part, offrant ainsi un environnement adapté aux tout-petits et à leurs besoins spécifiques.

I. Contexte et justification

La Maison d'Accueil "Les 4 Vents" accueille des personnes sans abri, incluant des familles avec de jeunes enfants. Ces familles vivent des situations de grande précarité, souvent marquées par l'instabilité et le stress. Avant la création de cet espace, il n'existait pas de lieu spécifique où les tout-petits pouvaient évoluer en toute sécurité et sérénité.

Les bébés et jeunes enfants sont particulièrement vulnérables, et il est crucial de leur offrir un environnement où ils peuvent explorer, jouer et se développer dans des conditions favorables. Cet espace répond également au besoin des parents d'avoir un endroit pour passer des moments privilégiés avec leurs enfants, dans un cadre apaisant et bienveillant.

II. Aménagement et organisation

L'espace bébé a été pensé pour être chaleureux et adapté :

- Mobilier : tapis moelleux, coussins et poufs
- Jouets et matériels éducatifs : jeux sensoriels, modules Montessori, livres en tissu, jouets en bois, piscine à boules.
- Ambiance : décoration apaisante avec des couleurs douces et un éclairage tamisé.

L'accès au local n'est pas libre. Le parent doit demander à un éducateur de lui ouvrir le local. Il peut y rester autant qu'il le souhaite et y aller aussi souvent qu'il le veut, pour peu que le matériel soit respecté. Cela a pour objectif de maintenir le local et l'ensemble du matériel dans le meilleur état.

III. Place et rôle de l'espace dans un milieu d'accueil pour personnes sans abri

Cet espace a une place centrale dans notre démarche d'accueil global. Il incarne notre volonté de :

- Reconnaître la spécificité des besoins des enfants : Les tout-petits nécessitent une attention particulière pour leur développement physique, émotionnel et cognitif.
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif : En leur offrant un lieu dédié, nous valorisons leur parentalité et leur donnons des outils pour mieux interagir avec leurs enfants.
- Créer un environnement rassurant : Dans un quotidien souvent marqué par l'insécurité, cet espace offre un refuge à la fois pour les enfants et leurs parents.

IV. Utilisation diverse

Nous accueillons depuis août 2024 une mère seule avec trois enfants. L'une des trois enfants est atteinte d'un trouble du spectre autistique. Le quotidien de la maison d'accueil peut donc être souvent compliqué étant donné le nombre important de stimuli incontrôlables, tels que les cris, les lumières, les odeurs, les disputes, etc...

Il s'avère que l'aspect cocooning qu'offre le local pour bébé répond également aux besoins de la jeune fille. Sous la supervision de sa maman, elle peut donc profiter des différents outils proposés par le local. Ce local peut donc l'aider à prévenir ou résoudre les crises qu'elle peut

être amenée à vivre.

V. Conclusion

La création de cet espace bébé, fruit de l'appel à projet "Action Vivre Ensemble", s'inscrit pleinement dans la mission de la Maison d'Accueil "Les 4 Vents" : offrir un lieu où chacun, quel que soit son âge, peut trouver réconfort, sécurité et opportunités de développement. Ce projet est une étape clé dans l'amélioration continue de nos services pour répondre au mieux aux besoins des familles que nous accompagnons.

Local des devoirs

Dans le cadre de notre engagement pour le bien-être et l'épanouissement des enfants accueillis, nous avons inauguré un local spécialement dédié aux devoirs. Cet espace distinct, conçu pour répondre aux besoins éducatifs et de concentration, joue un rôle central dans leur accompagnement scolaire.

I. Contexte et justification

La maison d'accueil héberge un public de tous horizons. Les hébergés ne sont pas exclusivement Nivellois, ou brabançons, au contraire, nous accueillons majoritairement des personnes d'autres provinces. Cela implique que les bénéficiaires, en arrivant chez nous, doivent se délocaliser. Si c'est parfois compliqué pour les adultes, cela l'est encore plus pour les enfants.

En effet, ces enfants, en plus de quitter leur maison, doivent souvent quitter leurs écoles, avec leurs habitudes, les professeurs qui les connaissent et leurs amis. Nous aidons alors les parents à inscrire leurs enfants dans une école de Nivelles. Ce bouleversement a souvent un impact sur la scolarité des enfants. Hélas, cela ne s'arrangeait pas lors de l'hébergement puisque l'enfant ne disposait alors que de deux solutions pour réaliser leurs devoirs et étudier leurs leçons. Soit dans une chambre exiguë, entouré du reste de la famille et sans table, ni chaise. Soit dans l'espace communautaire de la maison d'accueil. Ce grand réfectoire où passent en continu les hébergés et les membres du personnel.

C'est pour palier à ces difficultés qu'un local de devoirs a été construit, toujours grâce au soutien de « Action Vivre Ensemble ».

II. Utilisation du local devoir

Comme le local bébé, le local des devoirs est verrouillé par une porte à code. Cela implique que seuls les éducateurs peuvent y accéder. Cela permet d'en contrôler l'état et d'y maintenir l'ordre. Les enfants peuvent y rester aussi souvent et aussi longtemps qu'ils le souhaitent, sous la supervision d'un adulte ou d'un membre du personnel.

III. Matériel

On y retrouve quatre bureaux et 5 chaises. Une armoire contient du matériel scolaire tel que des crayons, feuilles, marqueurs, nécessaire de géométrie, dictionnaires, Bescherelle, et autre.

Un ordinateur a également été acheté avec les subsides mis à disposition afin de permettre aux élèves d'avoir accès à internet. Outil indispensable à une scolarité moderne.

IV. Les bienfaits d'un local dédié

1. Favoriser la concentration : Avoir un espace à part, calme et structuré, permet aux enfants de se concentrer pleinement sur leurs devoirs, loin des distractions quotidiennes.

2. Renforcer l'autonomie : Grâce à un environnement organisé et des ressources accessibles, les enfants développent leur capacité à travailler de manière autonome.
3. Encourager la persévérance scolaire : Un lieu motivant, où les enfants sont valorisés dans leurs efforts, leur donne confiance en leurs capacités et les encourage à persévérer dans leurs études.
4. Créer une routine positive : Le local devoir devient un repère où ils associent travail scolaire et sérénité, instaurant des habitudes saines pour leur avenir.
5. Réduire les inégalités : Ces enfants n'ont pas accès à des conditions optimales pour étudier. Ce local comble ces lacunes en leur offrant un cadre équitable pour réussir.

V. *Impact observé*

Depuis la mise en place du local devoir, nous avons constaté :

- Une augmentation significative des devoirs réalisés à temps,
- Une meilleure compréhension des notions scolaires,
- Un regain d'intérêt pour l'apprentissage,
- Une diminution du stress lié à l'école.

En conclusion, ce local est bien plus qu'un simple espace de travail : il est un lieu de confiance, d'apprentissage et de construction pour l'avenir des enfants. Nous restons mobilisés pour continuer à enrichir cet espace et l'adapter aux besoins en constante évolution.



3. Séjour en Ardennes

Lors de l'été 2023, l'équipe éducative emmenait pour la première fois les enfants de la maison d'accueil en Ardennes. Dix enfants ont donc pu passer une nuit loin du quotidien de la maison d'accueil. Suite au succès de cette aventure, nous avons décidé de réitérer le projet, pour deux nuits cette fois.

Nous avons cette année décidé de partir au domaine de Farnières, près de Vielsalm. Le domaine accueille une communauté religieuse qui organise des séjours à caractère spirituel, ou non. Historiquement, cette communauté avait pour objectif d'accueillir les jeunes adultes en situation de précarité. Un projet qui ne peut que faire écho au nôtre. S'ils se sont depuis lors diversifiés, ils étaient ravis de pouvoir nous accueillir et revenir ainsi aux prémices de leur existence ! En effet, ils définissent leur vision comme suit : "Le Domaine de Farnières a pour mission de participer à l'éclosion d'un monde meilleur en éduquant et en accompagnant

tous les jeunes pour répondre aux défis sociétaux comme Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires, avec une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin.” C’est donc autour de ce projet et ses valeurs que nous partageons que nous avons pu créer un partenariat. Nous avons ainsi pu bénéficier à prix réduit d’un séjour au sein d’un splendide domaine. Nous logions dans notre propre gîte, équipé d’un réfectoire, un salon, de nombreuses chambres et salles de bain et une terrasse. Mais bénéficions d’activités organisées par les nombreux animateurs et bénévoles.

Comme l’an dernier, les objectifs étaient multiples.

- Offrir aux enfants l’occasion de s’éloigner de la maison d’accueil et des différentes problématiques familiales qui les y ont amenés
- Déconnecter les enfants des différents écrans, trop souvent utilisés au quotidien
- Défier les enfants à travers deux randonnées et des activités sportives
- Connexion avec la nature
- Découvrir le monde des insectes. Formation donnée par deux apiculteurs
- Offrir un climat de vacances aux enfants
- Apprendre à connaître les enfants dans un autre contexte

Ce séjour était un réel succès. Les enfants se sont sentis privilégiés de pouvoir vivre trois jours dans un cadre aussi magnifique que le domaine de Farnières et son château. Les activités proposées par l’équipe de Farnières ont permis une réelle fracture dans le quotidien tumultueux de ces enfants. Les déguisements et nombreux bénévoles présents ont facilité cette spectaculaire immersion.

Il était de la volonté des éducateurs de proposer un séjour plus proche de l’ambiance « scout ». En effet, les soirées au coin du feu, jeux à thème, randonnées, jeux dans les bois nous ont transportés pendant trois jours au sein d’un véritable camp scout.

Les enfants nous ont impressionnés lors des différentes épreuves physiques, dont la longue randonnée reliant la gare de Vielsalm au domaine de Farnières. Nous avons également proposé des temps de méditation qui ont pu apaiser le groupe, en commençant par les plus agités.

Pour l’été prochain, les discussions avec le domaine de Farnières ont déjà été ouvertes, espérons qu’on pourra, cette fois encore, améliorer l’expérience de l’année précédente.



Le sport

1. Une équipe de mini foot aux 4 Vents – Suite :

Rappel

Nous vous présentions dans le dernier rapport d'activités notre équipe de mini foot Younited. Pour rappel, il s'agit d'un partenariat entre le club de football de la ville de Nivelles et l'ASBL « Les 4 vents » pour organiser une équipe supervisée par la structure nationale appelée Younited Belgium. Cette structure a pour objectif d'offrir aux joueurs isolés la possibilité d'appartenir à une équipe, à un projet.

Nous nous entraînons donc une fois par semaine et participons tous les deux mois aux tournois organisés par Younited Belgium.

Retour sur les objectifs fixés pour 2024

« Finaliser le partenariat avec le service prévention et cohésion de la ville de Nivelles afin d'agrandir l'équipe »

Nous avons pu conclure ce partenariat. Une éducatrice du service de prévention et cohésion était chargée d'accompagner l'éducateur référent de la maison d'accueil dans le projet. Elle a donc participé aux différents entraînements et tournois. Celle-ci a également pu attirer un ou deux joueurs supplémentaires. Ce service étant en contact régulier avec les différentes associations de la commune, cela a permis de relancer des partenaires potentiels.

La Fabrique du pré (centre de jour dédié à la réhabilitation psychosociale) et *L'Ouvre-boîtes* (maison d'insertion sociale et d'accompagnement) ont tous deux rejoint le projet. La Fabrique du pré de manière occasionnelle, l'ASBL L'Ouvre-boîtes quant à elle participe chaque semaine aux entraînements. Cela agrandit donc considérablement le nombre de joueurs mais nécessite quelques modifications dans la gestion du groupe sur lesquelles je reviendrai ci-dessous.

« Réitérer la vente de sapins de Noël, et augmenter le nombre de sapins afin d'augmenter les bénéfices »

Cette année encore, l'ASBL « les 4 vents » a vendu ce qui pourrait devenir leurs *traditionnels* sapins de Noël. Cependant, le budget de l'an dernier n'ayant pas encore été dépensé, il a été décidé de partager les bénéfices de la vente avec un autre projet, celui du séjour en Ardennes pour les enfants de la Maison d'accueil.

Pour ce qui est du nombre, nous n'avons pas osé augmenter la commande, et ce pour des raisons pratiques puisque l'éducateur en charge de la vente était à mi-temps congés parental à l'approche de Noël. Il a donc semblé plus sage de commander cinquante sapins, comme l'année précédente.

Afin de faciliter la logistique, nous avons privilégié le recours aux partenaires extérieurs. Nous avons donc contacté la branche menuiserie du BRIC pour effectuer les croix des sapins. Contrairement à l'an dernier où les ouvriers de la maison s'en étaient chargés. Le BRIC a accepté d'offrir le matériel et la main d'œuvre nécessaires à la réalisation des quelques quarante croix commandées.

Pour la livraison, l'ASBL Soli-dons qui avait, l'an dernier, accepté de prêter sa camionnette à l'éducateur en charge du projet a décidé d'aller encore plus loin cette année. Ils se sont

entièrement chargés de la livraison des sapins. Que ce soit dans Nivelles ou ses alentours. Ces deux partenariats ont permis de faciliter drastiquement la vente de ces sapins, tout en augmentant les bénéfices du projet.

« Organiser des entrainements plus réguliers »

Nous avons effectivement pu augmenter le nombre d'entrainements. Particulièrement depuis début octobre où l'Ouvre-boîtes et la Fabrique du pré se sont joints à nous. Le nombre de joueurs ayant un impact direct sur la qualité des entrainements.

« Organiser une activité « team building » avec les membres de l'équipe »

Hélas, tout ne peut pas être parfait. Cet objectif n'a pas encore été atteint mais figure d'ores et déjà sur la liste des objectifs 2025.

Evolution du projet

En 2024, le projet aura surtout évolué avec son public. En effet, le public de la Fabrique du pré comme celui de l'Ouvre-boîtes sont différents du nôtre.

La Fabrique du pré travaille avec des personnes en situation de handicap mental ou ayant des problèmes de santé mentale. Il a donc fallu faciliter les exercices pour certains, préparer le reste du groupe à adapter leur niveau de jeu ou à faire preuve de patience dans certains moments.

L'Ouvre-boîtes prend en charge un public souvent plus précarisé et isolé que le nôtre. Des personnes vivant à la rue, souffrant d'addictions diverses. Ils sont donc plus difficiles à joindre. Leurs présences sont irrégulières. La consommation chez les joueurs doit être contrôlée. Le but n'est pas de l'interdire mais de limiter le temps des activités.

L'équipe Younited continue d'être un excellent outil pour garder le lien avec les joueurs ayant quitté la maison d'accueil, qu'ils soient partis vers leur propre logement en dehors de Nivelles ou en post-hébergement. Un lien qui rassure les anciens hébergés, leur permettant de prendre une indépendance progressive.

Objectifs pour 2025

1. Organiser l'activité « Team building » avec les membres de l'équipe
2. Créer une charte avec les éducateurs des autres associations pour mieux cadrer les entrainements et participations aux tournois
3. Continuer le travail de réseau que permettent ces partenariats d'associations
4. Négocier avec la ville de Nivelles la gratuité pour l'utilisation de la salle de mini foot. Jusqu'ici facturée à 18€/heure, selon le tarif accordé aux associations sportives.



Réflexions éducatives globales

L'année 2024 fut, dans un premier temps, une année marquée par les mouvements dans l'équipe.

A savoir que deux membres du personnel éducatif ont été écartés pour une durée en lien avec leur grossesse, qu'un éducateur a pris un congé de paternité et qu'un autre est inscrit dans un aménagement de fin de carrière qui réduit fortement ses temps de présence dans la maison d'accueil.

Cela implique pour l'équipe éducative une période d'adaptation afin de pouvoir "former" les nouveaux travailleurs dans l'apprentissage de nos "repères" et règles en matière de fonctionnement.

Si l'on se base sur ces différents changements cela représente tout de même une grosse modification dans les membres du personnel.

A savoir que 5 éducateurs se partagent les soirées du lundi au vendredi et 4 se partagent les week-ends.

Lors de ces prestations de soirée et de week-end, l'éducateur est seul et donc se doit d'être en capacité de gérer le groupe et l'infrastructure (la maison).

Cette évolution dans le personnel a amené des difficultés sur ce qu'on appelle la gestion du "tronc commun" de notre projet pédagogique.

A cela vient, bien évidemment s'ajouter l'impact des importants travaux en cours.

Lorsque notre taux d'occupation est faible en raison des travaux, notre dynamique communautaire est directement impactée. Cette dernière tire ses fondements d'une participation "active" des personnes hébergées aux différentes charges de la maison (nettoyage des espaces communs) et de l'hôtellerie.

Si à une moindre présence vous ajoutez des familles nombreuses ou monoparentales pour lesquelles nous devons veiller à ne pas trop mobiliser ses membres afin d'assurer l'équilibre de leur famille et les personnes qui sont soit en formation soit au travail, il devient quasi impossible de répartir équitablement la réalisation des charges.

Notre mode de fonctionnement n'est adapté que lorsque la maison est "pleine". Il a donc fallu l'adapter pour maintenir une dynamique communautaire un minimum valable.

Nous constatons également que les séjours au sein de la maison d'accueil sont plus longs. Il est de plus en plus compliqué de trouver un logement pour nos hébergés. La durée nous semble être un nouveau facteur qui joue sur l'implication de la personne dans le communautaire. Il y a comme une forme de fatigue ou d'agacement qui naît chez les hébergés. La motivation n'est plus la même. Ce sentiment se retrouve dans la plupart des séjours et cela se ressent au niveau de notre travail. Plus le séjour est long, plus la motivation est compliquée à maintenir. C'est le "ras-le-bol" communautaire.

Cette situation nous amène à devoir travailler sur la dynamique de groupe. Le système communautaire tient bien que mal par la participation de leader. Certaines personnes tirent le groupe.

Le plus difficile est d'éviter le laisser faire. En effet, il est important d'avoir des personnes qui portent la dynamique communautaire mais cela ne doit pas "profiter" à d'autres qui rentre- raient dans une passivité synonyme de "se faire entretenir".

C'est à ce niveau que le travail d'accompagnement du groupe est important. Le vivre ensemble n'est pas évident pour tous. Il est important d'accompagner les personnes dès leur arrivée. Un bon accueil, une bonne présentation du projet et de ses contraintes permet une meilleure inté- gration dans la dynamique communautaire.

C'est là que la base, le socle de notre projet se trouve.

La dynamique communautaire est aussi portée par notre travail. A titre d'exemple, les réu- nions, ateliers, animations en font partie.

Il est essentiel pour son maintien au-delà de la participation des personnes de favoriser l'échange et le lien.

La pratique des ateliers de groupe permet de partager et aussi d'échanger. Il en va de même pour le Conseil des Hébergés.

Nous pensons que le développement d'activités, ce qui est relativement nouveau dans l'his- toire de la maison d'accueil, permet de renforcer ou de créer une meilleure dynamique de groupe mais demande un temps de réflexion. Si, par le passé, le "terme" occupationnel était mal perçu, force est de constater qu'il prend aujourd'hui plus de sens tant au niveau de l'ac- cueil des adultes que des enfants.

Nous concluons cette présentation en constatant que si la modification de la composition de l'équipe éducative a créé des perturbations, elle a également été bénéfique.

De nouveaux regards, une autre dynamique ont pu apporter une nouvelle cohésion.

Le challenge de la recherche d'un logement

La Belgique fait face comme partout en Europe à une crise majeure du logement.

Cette crise pèse sur les différentes classes sociales mais il est évident que les ménages fragiles et vivants dans la précarité sont encore plus impactés.

L'attribution d'un logement social reste dans la plupart des cas la solution la plus adaptée pour le public qui séjourne dans une maison d'accueil. Malheureusement, nous constatons que la file d'attente est de plus en plus longue et que dans le secteur privé les prix ont explosé.

Quels peuvent en être la raison ?

Premièrement, il est important de préciser que c'est l'ensemble du territoire qui est impacté.

Il y a d'une part l'augmentation importante des demandes et d'autre part un manque criant de logements sociaux.

Ils ne représentent sur l'ensemble du parc immobilier qu'environ 7% sur Bruxelles et 6,5% en Wallonie.

Ensuite, les personnes vulnérables le sont de plus en plus au niveau économique.

Cela complique énormément les recherches face à des propriétaires privés, l'inflation jouant également un rôle majeur.

Selon une étude effectuée en 2024, il faudra 225000 logements sociaux supplémentaires d'ici 2030 afin de mieux répondre à la demande. Nous faisons face à ce que l'on pourrait dire une "pénurie" de logements.

Notons également l'évolution sociologique : une augmentation des familles monoparentales, des personnes âgées qui restent au domicile, des personnes isolées et une augmentation de la population.

A côté de cela, il reste un parc immobilier comportant de nombreux logements inoccupés.

Si les difficultés actuelles sont déjà un frein aux recherches logement, il faut s'attendre à ce que cela soit de plus en plus compliqué. A titre d'exemple, si une famille de 7 personnes pouvait prétendre en 2019 à l'acquisition d'un bien, seuls 4 ménages sur 10 peuvent l'acheter actuellement. Cela représente une diminution de 30%.

Ces personnes n'ont d'autres solutions que de s'orienter vers la location.

Si l'on regroupe ces différents facteurs, nous pouvons conclure que tant pour des raisons financières, des raisons sociologiques et une inflation qui impacte les différents niveaux, les possibilités de trouver un logement soit public ou privé sont actuellement un réel parcours du combattant.



Les moments marquants 2024 :

- Adaptation de notre Convention d'occupation précaire concernant les visites de logement :

En 2023, nous nous étions engagés dans un projet post-hébergement avec des personnes ayant une problématique d'assuétude conséquente. En effet, la maison d'accueil héberge de nombreuses personnes souffrants de cette problématique, il était donc logique que le service post-hébergement soit sollicité pour entamer un projet avec ce public. Dans le rapport d'activités de l'année dernière, nous avons mis en avant la difficulté d'une gestion financière et des pressions/menaces qui pouvaient être subies de sa part. Nous avons alors décidé de ne demander que le versement du strict minimum, à savoir : le loyer et les charges.

La convention d'occupation précaire de 18 mois se terminait pour ces personnes au comportement inadapté au suivi proposé. Afin d'éviter une nouvelle situation de rue, nous avons prolongé de quelques mois cette convention. Quand elles ont quitté leurs logements, elles les ont laissés dans des états totalement déplorables. Nous avons trouvé des ressources en interne au sein de notre équipe élargie des 4 Vents comme les éducateurs et le staff technique (merci à eux !) pour les remettre en état et habitable.

Après avoir revu notre façon d'aborder la gestion financière l'année dernière, nous avons revu notre mandat de « gestionnaire » qui implique un contrôle régulier de l'état du logement, surtout avec notre public fragilisé. Nous avons perdu beaucoup de temps à courir après les personnes. Nous avons donc modifié notre Convention. Nous y avons stipulé que si le locataire était absent aux différents rendez-vous proposés pour une visite de leur logement, nous nous permettrions de rentrer vérifier l'état d'entretien.

De même, afin de se préserver d'une dégradation rapide d'un logement avec des personnes particulièrement à risques (consommateurs), nous avons instauré une Convention de trois mois renouvelable. Nous continuons à donner la chance à des personnes qui n'auraient pas obtenues d'opportunité ailleurs mais nous nous devons de baliser les risques au maximum.

- Accompagnement de personnes moins autonomes

En 2024, le service post-hébergement a accompagné plus de personnes dont l'autonomie était réduite. Soit à cause d'un handicap, à cause d'une invalidité soit à cause d'un problème de santé mentale. Le volet « suivi social » /accompagnement a donc été beaucoup plus conséquent, ainsi que la mise en place d'un réseau autour de la personne. Pour la plupart, l'objectif est de voir si la personne est en capacité de vivre en totale autonomie après un traitement, un sevrage, des services extérieurs mis en place,... Ces personnes sont encore locataires en 2025, sauf une personne qui, atteinte de surdit , a pu le quitter vers un logement totalement autonome gr ce   son apprentissage MA/Post-h bergement et un service d di  aux personnes malentendantes.

- Prolongation de Convention – du Projet

Un locataire d'un studio dont la convention se terminait s'est retrouv  avec la garde de sa fille de 17 ans. Ce locataire travaillait mais  tait lourdement endett . Il a travaill  cette probl matique avec le service endettement du CPAS. Il se retrouvait donc dans une nouvelle situation familiale et avait enfin une capacit  d' pargner (les dettes  tant cl tur es). Au m me moment, un logement deux

chambres se libérait dans un bâtiment dont nous avons acquis récemment la propriété. Nous lui avons donc proposé de repartir sur un nouveau projet dans ce logement avec sa fille dans des conditions décentes et avec pour objectif d'épargner, ce qu'il a accepté.

- De nombreux travailleurs chez nos locataires

Notre service a été fortement impressionné par l'insertion professionnelle des personnes en post-hébergement. Car si d'un côté, il y a une hausse de personnes moins autonomes, nous avons également été frappés par le nombre de locataires qui ont soit amélioré leur statut professionnel (passage d'intérim à CDI ou de temps partiel à temps plein), soit trouvé directement un travail en CDI, soit ont réussi à maintenir leur activité professionnelle malgré « des vies cabossées ». Nous avons ainsi 4 locataires en CDI et 1 en CDD. Forcément, ces personnes sont plus autonomes et demandent moins d'accompagnement au service. Il faut, par contre, être plus flexible en termes d'horaire pour pouvoir les rencontrer mais cela n'a jamais posé problème.

- Nouvelle mission d'encodage

Le service s'occupe depuis 2024 de l'encodage financier du compte post-hébergement. Si l'apprentissage de cet exercice a pu se faire rapidement grâce au service comptabilité, le service s'est vite rendu compte de l'ampleur de la tâche. En effet, énormément de transactions ont lieu sur ce compte. De plus, afin de réaliser cette tâche, il est nécessaire d'être dans un contexte « de bureau » et pas « de terrain » car les erreurs seraient lourdes de conséquences. Le constat en cette fin d'année est que le service est en capacité de réaliser cette tâche et elle a du sens mais c'est l'organisation des priorités qui est plus complexe. Le service a ainsi, à certains moments, accumulé du retard, privilégiant le terrain et les urgences. En 2025, le service devra pouvoir mieux prioriser ses tâches et mettre l'encodage en priorité.

- Nouvelle casquette de propriétaire : Nouvelles responsabilités

Quand les ASBL « Les Quatre Vents » et « Prévention jeunesse » ont fusionnées, notre ASBL est devenue propriétaire du bâtiment occupé par les locataires du post-hébergement situé à la Chaussée de Braine-Le-Comte. En tant que gestionnaire et propriétaire, le service post-hébergement a dû faire face à des problèmes de voisinage. En effet, un voisin nous a littéralement harcelés concernant la gestion des poubelles. Ces dernières sont stockées à l'extérieur, comme il n'a plus lieu que deux fois par mois, les sacs se font déchiqueter par les nombreux rats de la rivière. Nous avons essayé de résoudre la problématique en construisant des « enclos » dans la cour avec des poubelles fermées et en allant mettre régulièrement de la mort aux rats. Malheureusement, ce système n'est pas encore suffisant, il faudra un enclos totalement fermé car nous continuons à avoir le problème. Ce sera dans nos projets 2025.

- Recherche logement

Contrairement aux années précédentes, aucune personne en post-hébergement ne s'est vue proposer un logement de l'Agence Immobilière Sociale. Grâce au renforcement de l'équipe par un éducateur, ce dernier a pu mettre en place des recherches logements qui ont porté leurs fruits, notamment pour la personne malentendante. Cette partie du travail prend beaucoup de temps car ce sont de nombreuses démarches infructueuses avant d'aboutir à une conclusion positive. Cette recherche logement n'est efficace que si la personne est preneuse et qu'elle a constitué une épargne logement mais elle reste inefficace si il n'y a aucune mobilisation active et financière du locataire en post-hébergement.

- Maintien du lien

Le renforcement du nombre d'heures de l'éducateur post-hébergement a permis au service de maintenir du lien en allant plus fréquemment leur rendre visite. Ce lien peut souvent être un moteur dans leur investissement du lieu mais aussi de leur projet.

- Réunion d'équipe une fois par semaine

Le service se réunit une fois par semaine afin d'échanger les points de vue et de programmer la semaine en termes de priorités et du « qui fait quoi ». Ce petit temps nous aide beaucoup au niveau organisationnel et passation des relais mais également et surtout, nous avons besoin d'échanger sur nos constats, nos ressentis, nos perspectives.

Sorties 2024 :

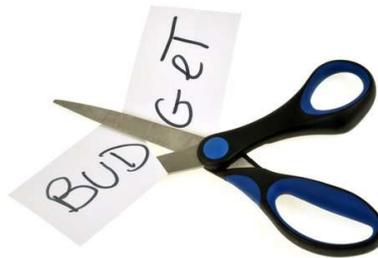
- Logement social : 2 familles (Thuin et Liège)
- Logement privé : 1 famille (Bruxelles) et 1 isolé (Wépion)
- Nouveau logement post-hébergement/projet : 1 isolé devenu famille
- Retour en rue : 1 isolé

Perspectives 2025 :

- Pour 2024, nous avons prévu de renforcer l'aspect « communautaire » des logements en organisant des réunions d'immeuble. Cela n'a pas pu se concrétiser faute de temps et de mobilisation des locataires. Après avoir, par contre, renforcé les visites individuelles en 2024, nous souhaitons mettre en place ces rencontres. Il reste à voir si les personnes sont preneuses.
- Nous souhaitons pouvoir faire aménager un vrai « cagibi poubelles » fermé pour notre immeuble afin d'éviter de s'épuiser dans des conflits de voisinage. Ce sera au service post-hébergement de veiller au respect des lieux et de sensibiliser les locataires au problème aggravé par cette rivière.
- Maintenir un accompagnement personnalisé aussi bien dans le projet de la personne que de son lieu de vie et de sa gestion financière.



Angoisses, questionnements et certitudes



Le moins que l'on puisse dire c'est que les élections ont chamboulé le paysage politique de la Wallonie et, plus étonnamment, celui de la Ville de Nivelles.

Wallonie

L'intervention des présidents de parti des deux grands gagnants des élections dans le sud du pays furent tonitruantes et très anxiogènes pour les secteurs dépendant des subsides publics. L'austérité budgétaire, la chasse aux subsides mal utilisés, les intentions de revoir fondamentalement les systèmes et mécaniques mis en place par leurs prédécesseurs traversaient régulièrement leurs interventions.

Les politiques précédentes, influencées par la crise Covid, commençaient à prendre sérieusement en compte les constats et les besoins de notre secteur. Le plan de relance de la Wallonie nous avait permis d'équilibrer nos comptes, d'étoffer nos équipes, de développer des projets et de couvrir une grande partie de nos frais de fonctionnement.

Avant même d'être au pouvoir, sans connaître les réalités de terrain et les difficultés des personnes aidées, les coupes budgétaires étaient annoncées. Le social allait-il être sacrifié sur l'autel du redressement des finances publiques ?

Comme souvent, les principes de réalité des nouveaux gouvernants se sont progressivement imposés à eux. Ils ont donc naturellement cherché à comprendre avant d'agir. Les propos commencèrent à devenir plus nuancés.

Fin 2024, même s'il est évident que des budgets seront perdus, un vaste processus d'évaluation des politiques sociales mais aussi la recherche d'une meilleure efficacité des services étaient lancés.

Fin 2025, la seule certitude que nous ayons est que les subsides « plan de relance de la

Wallonie » seront prolongés, pour le secteur, à hauteur de 3.995.000 euros. Par contre, la clé de répartition des moyens renouvelés n'est toujours pas connue et l'arrêté Ministériel, en lien avec ces matières, signé.

Ville de Nivelles

Séisme le plus complet à la Ville et au CPAS de Nivelles.

Depuis de nombreuses années nous avons pris l'habitude de travailler avec Monsieur Huart et Madame Delmotte, respectivement bourgmestre et Présidente du CPAS de la Ville de Nivelles.

A notre niveau, un double impact :

- L'un au niveau de nos relations avec la Ville dans le cadre du projet d'infrastructure mais aussi, de manière plus anecdotique, dans la problématique des domiciliations en maison d'accueil.
- L'autre au niveau de la manière dont le droit à l'intégration sociale et celui sur la prise en charge des secours (aides sociales) seront exercés.

Vous n'êtes pas sans savoir, nous en reparlerons plus précisément ultérieurement, que la démolition et la reconstruction de nos bâtiments situés au 2-4 de la rue Sainte-Anne est un projet toujours en cours. Ce que vous ne savez peut-être pas c'est que ce projet mobilise autour de la table un nombre conséquent de services communaux ou mandatés par la commune.

Nous devons, au-delà des fonctionnaires rencontrés, réexpliquer la totalité du projet à la nouvelle équipe dirigeante.

Madame la première échevine s'est déjà plongée dans le dossier avec son regard « aménagement du territoire » et « assurance ».

Monsieur le Bourgmestre sera rencontré et interpellé début 2025 lors d'une visite programmée de la maison d'accueil.

Au niveau des services communaux, on retrouve :

- Le service voirie pour le plan de circulation,
- Le service travaux pour l'état de la voirie mais aussi les interventions sur les éléments de stabilisation,
- Le receveur pour la taxe à calculer pour l'occupation de la voirie,
- Les services de secours de la Zone du Brabant Wallon pour l'agrément du bâtiment.

A ces services, il faut ajouter les personnes mandatées par la Ville :

- Cabinet en stabilité,
- Entreprise de stabilisation du site.

Pour mémoire, une nouvelle circulaire fédérale impose aux administrations communales de domicilier une personne inscrite en adresse de référence au sein d'un CPAS lorsqu'elle réside depuis plus de trois mois dans une structure d'hébergement ou de soins.

Cette circulaire, dont la visée principale était de diminuer le nombre d'adresse de référence et donc, potentiellement, de personnes sans abri dans les statistiques, a de nombreuses répercussions sur notre mode de fonctionnement.

La principale et non des moindre est qu'il serait nécessaire de recourir à un juge de paix pour mettre fin à un séjour. Les forces de l'ordre, contactées à ce sujet, sont claires. Pas question d'intervenir dans une structure privée pour mettre fin à un séjour d'une personne domiciliée tant qu'une décision de justice n'est pas prise.

L'ancien Bourgmestre nous avait suivi dans la question des domiciliations en maison d'accueil. A sa manière, il avait trouvé une solution qui arrangeait toutes les parties, y compris la police de proximité.

La précédente Ministre de l'Intérieur n'ayant pas entendu le secteur du sans-abrisme sur le sujet, nous sommes donc toujours soumis à cette circulaire. Il reste à espérer que nos nouveaux Bourgmestre et Ministre de l'Intérieur entendent nos demandes et revendications en la matière.

Pour ce qui relève de l'application des cadres règlementaires qui s'imposent au CPAS et plus particulièrement ceux relatifs au droit à l'intégration sociale et à la prise en charge des secours, nous ressentons en cette fin d'année des tensions que nous mettons sous le coup



Simplification administrative... vous avez dit... simplification ?

Vous n'êtes pas sans savoir que nos moyens viennent majoritairement des autorités publiques régionales et, de manière plus symbolique par la montée mais très significative d'une politique sociale de proximité, de la Province du Brabant Wallon.

Ce chapitre ne traitera pas des interventions des CPAS dans les frais de séjour que nous ne pouvons assimiler à un subside, (cela relève de l'aide sociale à la personne) mais bien des aides accordées par l'Etat afin d'assumer une partie des missions qu'il ne peut assurer lui-même.

Nous commencerons par une présentation des moyens alloués par le département de l'action sociale et de la santé de la Région Wallonne suivie de celle relative à ceux provenant du Forem.

ACTION SOCIALE ET SANTE

1. Le CWASS et le CRWASS

Les subventions qui nous sont versées dans ce cadre sont calculées conformément à la réglementation. Pour faire simple, en fonction du nombre de lits que l'opérateur de terrain souhaite voir être subventionnés, vous obtenez plus ou moins de travailleurs sociaux et de frais de fonctionnement. A ces travailleurs composant le cadre de base, vous ajouterez des "spécialistes", toujours à orientation sociale, en fonction des spécificités de votre projet d'accueil (enfance, petite enfance, violence conjugale, post-hébergement).

Les modalités de calcul sont donc relativement simples.

- Pour la couverture des coûts salariaux, il faut compter 100% du salaire brut et 50% de charges patronales,
- Pour les frais de fonctionnement, l'administration transmet l'index à appliquer sur le montant de base ce qui permet de calculer le montant du subside.

Les modalités de liquidation de ces subsides sont un peu plus complexes.

- 85% du subside global est versé entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars de l'année,
- Une seconde avance, représentant la différence entre l'avance visée de 85% et le montant correspondant à 90% indexés de la subvention contrôlée au cours de l'année de subvention, peut être liquidée au plus tard le 1^{er} septembre de l'année de la subvention.

La formule impose donc à la maison d'accueil de financer sur fonds propres une somme conséquente afin de couvrir les obligations salariales de janvier, dans le meilleur des cas, et au pire, de février. A notre niveau, cela représente des besoins oscillant entre 60.000 et 120.000 euros.

Comment devons-nous procéder pour récupérer ces sommes? Quand sont-elles versées?

La réponse à la première question est relativement simple. L'administration élabore un budget "ressources humaines" qu'elle adapte en fonction des informations qu'on lui communique. A la fin de l'année, sur base des comptes individuels du personnel, nous avons accès à une plateforme dans laquelle nous encodons les informations reprises dans lesdits comptes.

Dans le meilleur des cas, le budget fixé correspond aux justificatifs remis.

Cette situation est loin d'être évidente et il arrive régulièrement que les 50% de charges patronales soient dépassés. Ces dépassements impliquent de facto une prise en charge sur fonds propres.

Comment devons-nous procéder pour les frais de fonctionnement?

Pour ces derniers, plus d'encodage en ligne. Notre comptable est chargé de compléter un dossier Excel dans lequel sont reprises les dépenses éligibles au regard du code et de ses annexes.

Il est important de noter que les comptes individuels font parties intégrantes des pièces justificatives à adresser à l'administration.

Il est également important de signaler que le dossier Excel pour les frais de fonctionnement est envoyé sur une adresse générique de l'administration.

On conclura cette présentation en signalant que tant que le dossier en ligne et le dossier Excel ne sont pas dans les mains de l'administration aucun solde de subside ne peut être versé.

2. Les accords du non-marchand

Depuis de nombreuses années, les partenaires sociaux se battent afin que les conditions de travail et les conditions salariales des travailleurs du non-marchand soient les plus proches possibles de ceux du monde de la santé (hôpitaux).

Au niveau de la région wallonne, c'est le Ministre Président qui gère cette matière en concertation avec le Ministre fonctionnellement compétent.

En clair, les accords entre les partenaires sociaux négociés au sein de la commission paritaire 319,02 sont ensuite traduits en subsides compte tenu de l'incapacité du monde patronal social d'assumer les mesures avec ses avoirs propres.

On retrouvera pour notre secteur trois grandes mesures financées depuis le début des accords :

- Les heures inconfortables (soirées, dimanches, jours fériés et samedis),
- Les primes de fin d'année et leur augmentation,
- L'embauche compensatoire qui vise à compenser l'absence des salariés durant 7 jours.

Les mesures font l'objet d'un arrêté ministériel annuel. La base de calcul est fixée sur une déclaration en ligne que doivent réaliser les employeurs.

S'agissant d'une approche sectorielle et donc globale, quid en cas d'absence de déclaration de l'un ou l'autre distrait ?

Pour faire simple et éviter de trop complexifier la présentation, pour les deux principales mesures, celles ayant le plus d'impacts sur la trésorerie des maisons (heures inconfortables et primes de fin d'année), le législateur a prévu un système d'avance.

Pour 3 mesures, et encore, on vous passe les péripéties relatives à l'axe formation qui ne fait plus partie des mesures initiales, ce n'est pas moins de 5 dossiers de demande.

- Avance Heures Inconfortables,
- Solde Heures Inconfortables,
- Avance Augmentation Primes de Fin d'Année,
- Solde Augmentation Primes de Fin d'Année.
- Prime de fin d'année,

Plus récemment, trois nouvelles mesures viennent de s'ajouter :

- Création nette d'emploi. Il s'agit d'un montant forfaitaire indexé.
- Réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire. Mesure en lien avec l'aménagement de fin de carrière des personnes de 55ans et plus.
- Formation. Octroi d'un complément aux moyens initialement alloués dans les accords.

Les modalités de fixation du budget relatif à la création nette d'emploi nous sont inconnues. Pour ce qui relève de la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire, l'administration nous a fourni un dossier Excel nous permettant d'établir le budget à recevoir en fonction de l'évolution de la pyramide des âges du personnel.

La subvention complémentaire pour couvrir les coûts de formation sont fixés en fonction du nombre d'équivalent temps plein engagé par l'ASBL.

Les trois mesures font l'objet d'une avance de 85% versée à la signature de l'Arrêté Ministériel.

On retrouvera donc dans les mesures non-marchand, celles devant faire l'objet d'une demande de la part de la maison d'accueil (avances et soldes) et celles faisant l'objet d'un versement automatique.

Particularité pour l'année 2024 que nous avons toujours un peu de mal à comprendre. L'avance versée pour la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire était supérieure au montant fixé fin d'année pour cette mesure. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que l'administration dispose de l'âge des salariés dans la déclaration annuelle "non marchand".

Autre spécificité, ces trois mesures bien que justifiées dans des dossiers spécifiques sont globalisées pour la liquidation du solde.

Cette mesure qui peut vous paraître anecdotique n'est pas sans conséquence sur l'encodage des subsides et sur l'élaboration des budgets.

3. Plan de relance de la Wallonie

En vigueur depuis 2022, ce plan fera plus que probablement l'objet d'une évaluation en 2025.

Il permettait d'engager 0,75 ETP d'un niveau 1 afin de mener à bien un accompagnement post-hébergement, renforcer l'accueil des personnes victime de violence intrafamiliale et d'augmenter d'un montant forfaitaire la couverture des frais de fonctionnement.

Nous ne sommes concernés que par la 1^{ère} et 3^{ème} mesure.

A notre niveau, l'augmentation des frais de fonctionnement était essentielle car les coûts à charge du personnel administratif subventionné partiellement dans le cadre du dispositif APE étaient répercutés dans la fixation du prix de journée facturé aux personnes hébergées. Prendre en charge dans les frais de fonctionnement les coûts salariaux permettait de diminuer le prix de journée.

Les modalités de liquidation de ces subsides sont identiques aux autres mesures. Versement

"automatique" d'une avance de 85% et solde liquidé sur base d'un dossier justificatif.

Afin de bénéficier du solde de ces dispositions, il sera nécessaire de remplir un tableau Excel reprenant également les justifications des frais de fonctionnement réglementés.

4. Mesures diverses

Bizarrie de l'histoire, deux autres arrêtés ministériels viennent compléter nos subventions.

Le premier fournit un financement complémentaire de 2.500 euro pour couvrir les coûts salariaux d'un emploi APE mi-temps octroyé dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.. S'agissant d'un poste de travail en lien avec le logement, il sera consacré au soutien alimentaire des personnes en post-hébergement.

L'autre, résultat direct de la crise Covid, accorde une somme de 1.000 euros pour financer les conseils et consultations d'un médecin référent.

Vous aurez aisément compris pourquoi nous ne sommes pas trop de deux pour suivre ces matières.

L'encodage en ligne est pratique et efficace mais pourquoi le conditionner au remplissage d'un dossier Excel relatif aux frais de fonctionnement ?

Intégrer dans le dossier Excel relatif aux frais de fonctionnement des données inhérentes au financement d'un emploi post-hébergement et celles en lien avec l'augmentation desdits frais crée une confusion dans l'esprit des opérateurs de terrain et ce d'autant plus que les mesures du plan de relance sont remises en question.

Au total ce n'est pas moins de 11 procédures administratives à réaliser pour le financement de l'action sociale de l'association.

FOREM

Le FOREM a hérité relativement récemment du suivi des mesures en faveur de l'emploi plus couramment appelées APE.

Nous vous passerons l'histoire de ce dispositif qui fait des allers-retours entre la direction de l'économie et de l'emploi de l'administration wallonne et le FOREM.

Aujourd'hui, fini le contrôle des coûts salariaux par personne, il est question de gérer une enveloppe de manière globale.

Comment cela fonctionne-t-il ?

En début d'année, le FOREM vous adresse, via sa plateforme, le montant total des subsides que vous devrez utiliser durant l'année en cours.

Il vous rappelle également le contenu de la décision d'octroi ainsi que votre obligation de maintenir le volume de l'emploi dans votre association. En effet, il serait assez paradoxal que

des mesures relatives à la résorption du chômage remplacent des emplois structurels ou sur fonds propres.

Le FOREM, comme bon nombre d'administration, a directement accès à vos données financières via la banque carrefour.

Afin de vérifier que vos coûts atteignent effectivement le montant de la subvention qu'il vous accorde, il ne vous demande rien et va se servir à la source. Pour ce qui relève des frais autres que la masse salariale pure, il part d'un forfait moyen qu'il applique à tous.

L'impact administratif de la justification des subsides APE est donc proche du zéro absolu. Même la correspondance qu'il vous adresse est lisible, simple et claire dans ses intentions.

Conclusions :

Nous entendons souvent que le législateur ou l'administration souhaite simplifier les démarches administratives, tant pour elle que pour les opérateurs de terrain.

L'encodage en ligne est un vrai gain de temps. Pourquoi ne pas le généraliser à toutes les mesures ?

L'administration vérifie nos déclarations sur base des comptes individuels qu'on lui fournit.

Une comptabilité analytique et des secrétariats sociaux faisant apparaître clairement les données inhérentes aux accords du non-marchand ne seraient-ils pas les artisans de cette simplification tant espérée ?



Le challenge de la construction d'un budget

ordinaire

La construction d'un budget est devenue un véritable exercice de style.

Il n'est pas étonnant de constater que de plus en plus d'associations inscrivent à l'ordre du jour d'une assemblée générale un point qui vise à le revoir pour prendre en considération les imprévus. Fixée en septembre, elle essaye de minimiser les dégâts et permet parfois de prendre des décisions afin d'atteindre un équilibre budgétaire.

Force est de constater qu'aujourd'hui, en nos qualité de gestionnaire, nous ne maîtrisons plus grand-chose.

A titre d'exemples :

- Fluctuation des prix de l'énergie,
- Augmentation généralisée des coûts des matériaux,
- Indexation des salaires,
- Augmentation des produits de première nécessité,
- Etc.

A ce jour, bien que les subsides prévus pour le post-hébergement et les frais de fonctionnement fassent l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2025, nous ne disposons toujours pas de la clé de répartition des moyens trouvés par le Ministre dans d'autres mesures.

Nous avons introduit en 2024 pas moins de 4 demandes de subside dans le cadre des dispositions UREBA (audit et économie d'énergie). Un opérateur de terrain vient de nous annoncer qu'il faut plus de trois ans d'attente avant d'avoir une réponse. Plus que deux années à patienter...ou un miracle va-t-il se produire ?

Nous avons également demandé un remboursement du précompte immobilier des 5 dernières années de nos bâtiments situés au 2-4 de la rue Sainte-Anne. Toujours aucune nouvelle alors qu'elle a été introduite en juin 2024.

Nous tentons de maîtriser au mieux nos coûts mais nous ne serons jamais à l'abri d'une xième crise internationale qui viendra fondamentalement modifier nos projections financières.

Les travaux entamés en 2024 avec l'aide du Fonds Rainette nous ont également montré à quel point un bâtiment aussi ancien et mal entretenu que le nôtre pouvait générer de mauvaises surprises, ces dernières engendrant, bien évidemment, des coûts inattendus.

D'expérience, notre nouveau Conseiller Juridique nous a bien fait comprendre que la réalisation de l'opération démolition-reconstruction de nos bâtiments risquait d'être également sujette à des surprises financières incontrôlables.



Quelles solutions techniques pour assurer la durabilité de l'infrastructure

Dans la continuité de nos remarques des précédents rapports d'activités, il est de plus en plus évident que notre bâtiment situé au 17 de la rue des Choraux va demander une rénovation complète de la toiture jusqu'aux caves.

Comme l'exprime régulièrement notre équipe technique, nous travaillons à l'envers. Oui, mais avons-nous le choix ?

Nous ne reviendrons plus sur le changement de la toiture, c'est fait.

Nous ne parlerons également plus des murs poreux, ils ont été remplacés ou consolidés.

Nous retiendrons par contre les premiers mots de notre mécène, qui, de sa grande expérience en matière de rénovation, avait évoqué les problèmes de stabilité de l'ensemble du site.

Au fur et à mesure que nous avançons, nous commençons à comprendre comment les bâtisseurs du passé avaient imaginé la construction des maisons.

Les éléments essentiels sont des poutres carrées de 25cm de côté épinglées aux façades avant et arrière. C'est elles qui portent les planchers et permettent donc l'usage des étages.

Leur état est aléatoire et lié, le plus souvent, à l'état des murs. Lorsque le mur prenait l'eau en raison de l'état de la toiture, il provoquait un pourrissement des parties de la poutre qui y était insérée.

L'enlèvement des parquets a montré l'ampleur des dégâts et nous a contraints à intervenir au niveau du premier étage.

La solution de la pose des "poutres-clavaux" a été longuement débattue pour finalement être écartée. Nous avons opté pour une stabilisation s'inspirant du travail des anciens. Le bois sera le matériel principalement utilisé. Epinglé aux façades lorsque c'est nécessaire, il assurera la stabilité du site.

L'année 2024 fut encore une fois pleine de surprise lorsque nous sommes intervenus au premier étage.

Les cloisons séparant les chambres du couloir étaient construites avec du plancher. Ledit plancher était fixé au plafond. Le sol n'était pas à niveau.

Bien qu'énergivore, notre action a permis de revoir fondamentalement l'organisation des chambres situées au 1^{er} étage du 15 de la rue des Choraux. Elle nous aura également permis de créer une chambre et une salle de bains supplémentaires au 13 de la rue des Choraux.

Afin d'assurer une exploitation durable dans le temps, nous devons impérativement intervenir au niveau du rez-de-chaussée. Bien que la situation ne présente aujourd'hui aucune dangerosité, il est anormal que plusieurs pièces situées au 17 de la rue des Choraux soient sur un plancher en bois soumis à l'humidité permanente dégagée par les sources traversant la cave.

D'ici deux ou trois ans, le challenge sera de capter cette source et de poser des « poutres-clavaux » comme sol afin d'assurer un confort d'occupation des lieux.



Un projet de plus en plus compromis

Nous évoquerons dans cette partie le devenir de nos bâtiments situés au 2-4 de la rue Sainte-Anne.

Quels sont les éléments positifs de ce dossier ?

Le permis d'urbanisme a été délivré par la Ville de Nivelles.

Les acteurs présents autour de la table souhaitent que le projet se réalise.

Quels sont les éléments négatifs de ce dossier ?

- La « découverte » lors d'une réunion de préparation du cahier des charges d'une réalité cachée par les autorités communales depuis 2013.

Vous n'êtes pas sans vous souvenir que nos bâtiments furent étançonnés d'autorité par la Ville de Nivelles en 2011 afin d'éviter un effondrement sur la chaussée.

L'intervention réalisée en 2013 n'était pas uniquement destinée à soutenir nos façades. En

effet, un rapport en stabilité établi à l'époque montrait que les façades de nos voisins d'en face se désolidarisaient et risquaient également de tomber sur la rue.

Le placement des tripodes avait donc un double objectif.

Alors que ce rapport suggérait un suivi de l'évolution de la situation, rien n'a été mis en place par la Ville de Nivelles.

La nécessité d'enlever ce dispositif pour assurer la démolition du site pose donc un véritable problème tant à notre association qu'aux décideurs de la Ville.

A ce jour, aucune décision n'est prise et nous ne savons toujours pas si les propriétaires des habitations concernées accepteront de perdre l'usage d'un étage compte tenu de la proposition des ingénieurs mandatés par la Ville qui préconisent le passage d'éléments de fixation dans ce dernier. L'épingle attachée à la façade avant traverserait leur bâtiment pour s'ancrer dans la façade arrière.

- Date butoir fixée par les autorités européennes

Nous ne sommes pas directement en contact avec les autorités européennes dans ce dossier. En effet, c'est la région wallonne qui est porteuse de la fiche projet auprès de cette dernière.

La région a tenté de négocier des délais supplémentaires pour l'ouverture des places compte tenu de nombreux facteurs environnementaux, politiques, financiers ou administratifs.

A l'heure où nous écrivons ce rapport plusieurs actions sont en cours.

Le cahier des charges a été transmis à l'administration wallonne pour avis. Sans remarque de leur part pour le 11 mars 2025, le marché public sera lancé.

La Ville de Nivelles vient d'être mise en demeure de réaliser l'enlèvement des tripodes pour avril 2025.

Si tout va bien, le chantier de démolition pourrait commencer en juin 2025.

Les estimatifs financiers réalisés par nos architectes montrent que le budget alloué par l'Europe sera largement insuffisant. Les postes démolitions et stabilisation sont conséquents. L'application d'une TVA à 21% n'arrange également pas nos perspectives financières. Il reste d'ailleurs, à ce sujet, à espérer que notre banque nous suive sans quoi nous devons, dans l'urgence, trouver un nouveau partenaire financier.



Plus qu'un changement de nom

Le 26 septembre 2024, notre assemblée générale a intégré, comme convenu avec les membres de l'ASBL "Prévention Jeunesse", plusieurs modifications majeures dans les statuts.

Profitant de ce moment, nous avons également revu fondamentalement la manière dont notre objet social était libellé.

Notre nom évolue. N'écrivez plus "les quatre vents" mais bien "les 4 vents".

Vous allez nous dire... la belle affaire.

Si le changement peut vous paraître minime, il est conforme à notre volonté de modifier la dynamique de notre association.

A y regarder de plus près, le 4 est présent dans nos adresses mail, il l'est également sur notre site, sur notre logo actuel et sur les étiquettes de nos bières solidaires.

Notre image n'est pas présente dans l'esprit du grand public à l'inverse de structure identique à la nôtre comme l'Ilot.

Notre tentative d'entrer dans les ménages via nos bières n'est pas un franc succès.

Il est peut-être temps de sortir de notre réserve et de ne plus avoir peur de faire la publicité de nos réussites mais aussi de nos difficultés sans plonger pour autant dans du misérabilisme. Travailler sur une image forte et représentative de notre action sera un challenge pour l'année 2025.

Notre but social a été entièrement revu dans sa forme mais pas forcément au niveau du fond.

Ce que nous pouvons en retenir :

- Développer toutes initiatives et susciter toutes collaborations afin de mettre en œuvre une politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de personnes seules et de familles en difficultés.

Il s'agit d'un retour aux sources avant le renfermement sur nous-mêmes.

Les valeurs qui sous-tendent nos actions sont toujours bien présentes mais ne peuvent constituer à elles seules notre objet social.

La seconde mission dévolue à l'association après celle inhérente à la gestion de la maison d'accueil est de financer des activités, animations, loisirs pour des enfants en difficultés qu'ils soient hébergés ou non. Une vraie nouveauté pour notre association qui demandera que nous nous réinventions.

Nous avons maintenu, malgré nos difficultés liées à la structure d'hébergement, la collaboration avec les services d'aide aux justiciables et les maisons de justice. Nous devons un jour nous positionner clairement sur la manière de poursuivre la collaboration avec ce type de service.

Conclusion

En dépit des nombreux défis rencontrés tout au long de cette année 2024, l'engagement de notre équipe a permis de maintenir un cap, même face aux difficultés imprévues.

La construction, tant au niveau de nos infrastructures que de notre projet d'accompagnement collectif, reste un processus complexe mais porteur d'espoir pour l'avenir.

Nous avons l'ambition d'ouvrir des nouvelles chambres en 2025 au 17 rue des Choraux, et commencé enfin les travaux du 2/4 rue Sainte-Anne, ces challenges restent de taille.

Nous restons convaincus qu'une approche réfléchie et soignée permettra de garantir des espaces sûrs et adaptés pour nos hébergés et notre personnel.

L'arrivée du Fonds Rainette a été un véritable tournant pour notre ASBL.

L'incertitude du contexte politique et les évolutions des interlocuteurs n'ont pas freiné notre volonté de poursuivre notre mission.

L'institution, fidèle à ses valeurs, continuera d'offrir un abri et un accompagnement précieux aux personnes en détresse sociale, convaincue qu'elle demeure un acteur clé dans la construction d'un avenir plus serein pour ceux qui en ont besoin.